

59 - 63, rue du Rocher
75008 PARIS

RPN Salaires 24 janvier 2012

SYNTHESE DES ECHANGES

Propositions de l'employeur à effet du 1^{er} mars 2012 :

- ⤴ 4 points pour tout le personnel qui dépend de la convention collective de 1957, y compris les niveaux exclus l'an dernier. Par contre rien pour les agents de direction ainsi que les praticiens conseils au motif que pour ces derniers une négociation est en cours et pour les premiers, une négociation va s'ouvrir pour intégrer une partie des propositions de la mission Morel dans leur CCN.
- ⤴ Déplafonnement des points d'expérience pour porter le maximum à 60 points au lieu de 50. Serait concerné tout le personnel qui dépend de la convention collective de 1957, y compris les niveaux qui à ce jour n'y ont pas droit.
- ⤴ Création d'une prime de résultat pour les niveaux 6 et 7, calquée sur les règles appliquées aux primes des directeurs : attribution à tous, mais variation sur le montant avec une moyenne de 65% d'un demi-mois du coefficient de base.

L'Ucanss :

- ⤴ Objectif de GVT de 1,5% à 1,6%.
- ⤴ RMPP entre 2,7 et 2,8.
- ⤴ Reconnaît qu'il existe une réelle problématique pour la rémunération de l'encadrement, et l'objectif est de respecter des écarts de rémunération « raisonnables ».
- ⤴ Insiste sur la mesure de déplafonnement des points d'expérience, qui vise à montrer la volonté de l'employeur de ne pas les oublier.
- ⤴ Déclare que l'attribution d'une prime aux niveaux 6 et 7 ne s'effectuerait pas au détriment des autres salariés (impact en 2013, et hors GVT). Serait favorable à l'extension aux niveaux 5.
- ⤴ Fait attention à ne pas dresser les catégories les uns contre les autres.

CFE CGC

- ⤴ Rappelle la déclaration antérieure de l'employeur qu'il n'y a pas de problème de budget
- ⤴ Souligne que l'employeur Sécurité Sociale n'a pas à endosser le rôle de redistribution de l'état.

- ⤴ Renouvelle sa demande d'augmentation de la valeur du point, ou à défaut l'attribution d'un « pas » minimum de compétence à tous.
- ⤴ Fait remarquer qu'à la Sécurité sociale, une grande majorité des cadres a gravi les échelons par promotion interne, et donc qu'ils font partie des seniors. En conséquence, il ne fait pas de doute que la sous-revalorisation de leur salaire a pour but de les inciter à prendre leur retraite au plus tôt.
- ⤴ Déclare ne pas être dupe sur l'attribution de points sur la même base qu'en 2011 qui a pour objet de rapprocher du SMIC le premier niveau de salaire de la classification, de façon à bénéficier de l'exonération maximale de charges patronales sur les petits salaires.
- ⤴ Se positionne contre la prime proposée au motif que l'Institution a montré son incapacité à gérer correctement les primes et que ce problème fera partie des futures négociations.
- ⤴ Conteste l'affichage d'un écart raisonnable pour les cadres et de l'objectif de ne pas dresser les catégories les unes contre les autres, quand on constate qu'en cumul sur 2011 et 2012, les augmentations varieraient suivant les catégories de 0,7% à plus de 5% pour une inflation cumulée officielle de 3,6% !

Après échanges, positions finales :

CFDT

- ⤴ Contre la prime, préfère 1 point supplémentaire pour tous
- ⤴ Prête à signer si attribution uniforme de 5 points à tout le personnel dépendant de la CCN de 1957.

CFTC

- ⤴ Demande également 5 points pour tout le personnel CCN de 1957
- ⤴ N'est pas opposée à étudier la prime
- ⤴ Hésite à signer

FO

- ⤴ Prête à signer si attribution uniforme de 5 points pour tout le personnel CCN de 1957
- ⤴ Contre la prime

SNFOCOS

- ⤴ Pour augmentation valeur du point
- ⤴ Pas demandeur de la prime de résultat
- ⤴ Demande augmentation pérenne
- ⤴ Considère les propositions insuffisantes

CFE CGC

- ⤴ Contre pour les motifs exposés ci-dessus

Conclusion :

l'Ucanss est bien embarrassée car seulement 4 signataires potentiels sur 10 et sous réserve du retrait de la proposition de prime. Or par ce biais, l'employeur voulait entériner les bases de ses futures propositions d'évolution de la classification ... (son objectif pour les cadres : salaire de base fixe et part variable)